



Rapport budgétaire

BP 2018

Conseil municipal

du 18 décembre 2017

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

Ière partie – Un budget 2018 qui conforte la dynamique engagée depuis le début du mandat.....	4
I. Un budget primitif 2018 caractérisé par la hausse des deux ratios.....	5
II. Des recettes de fonctionnement stabilisées mais caractérisées par des incertitudes pour l'avenir	6
III. La baisse des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant.....	13
IV. Le choix renouvelé d'un haut niveau d'investissement	16
V. L'encours global de la dette de la ville en baisse au 1 ^{er} janvier 2018	18
IIème partie – Les recettes de fonctionnement.....	20
I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges	20
II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses.....	21
III. Chapitre 73 – Les impôts et taxes.....	264
IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations	26
V. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante	28
VI. Chapitre 76 – Les produits financiers.....	28
VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	29
VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions.....	29
IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement.....	30
I. Chapitre 011 - Les charges à caractère général.....	31
II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés.....	33
III. Chapitre 014 - Les atténuations de produits	34
IV. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	35
V. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	36
VI. Chapitre 66 – Les charges financières.....	37
VII. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	37
VIII. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	38
IVème partie – Les recettes d'investissement	39
I. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	40
II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	41
III. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers.....	41
IV. Chapitre 024 – Les cessions immobilières.....	42

V. Chapitre 45. – Les opérations pour comptes de tiers.....	42
VI. Chapitre 27. – Autres immobilisations financières	42
Vème partie – Les dépenses d’investissement.....	43
I. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	44
II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	45
III. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d’équipement	45
1. Enseignement.....	47
2. Culture et patrimoine.....	48
3. Sport et Jeunesse	49
4. Solidarités, petite enfance, jeunesse	50
5. Patrimoine de la collectivité.....	51
6. Projet urbain Reims Grand Centre.....	52
7. Politique de la Ville et de l’habitat	54
8. Sécurité publique et bien-vivre.....	55
9. Espaces publics	55
10. Amélioration des services	57
VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif	59
I. Le budget de fonctionnement.....	59
II. Le budget d’investissement.....	61
Annexe : mutualisation de services : modalités de refacturation	62

lère partie – Un budget 2018 qui conforte la dynamique engagée **depuis le début du mandat**

Dans la continuité des trois dernières années, le budget primitif 2018 est marqué par une triple volonté :

- **améliorer la qualité de vie des Rémois** en garantissant un haut niveau de service public, une sécurité renforcée au quotidien et un environnement adapté aux besoins de la population,
- **maintenir un haut niveau d'investissement** indispensable au soutien de l'activité et donc à l'emploi local et doter la ville de Reims d'équipements structurants facteurs d'attractivité,
- **préserver les équilibres financiers de la Ville de Reims** grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et un endettement mesuré pour garantir une situation financière saine dans la durée.

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale a fait preuve **d'un engagement continu pour concilier cette triple exigence.**

Cette démarche permettra de respecter les engagements pris devant les Rémois en début de mandat et en particulier la stabilité de la fiscalité.

Par ailleurs, l'exercice 2018 verra les grands projets du mandat commencer à se concrétiser.

I. Un budget primitif 2018 caractérisé par la hausse des deux ratios d'épargne

L'épargne brute¹ et l'épargne nette² de la Ville de Reims s'améliorent en 2018.

Le tableau ci-dessous permet une comparaison de BP à BP de l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette.

	BP 2017	BP 2018
Total des dépenses réelles de fonctionnement	209 487 860	210 341 506
Total des recettes réelles de fonctionnement	242 846 935	249 120 202
Epargne brute	33 359 075	38 778 696
Remboursement net de capital par la ville de Reims (retraité de la dette théorique prise en charge par la communauté urbaine)	30 752 000	31 240 200
Epargne nette retraitée du capital de la dette transférée	2 607 075	7 538 496

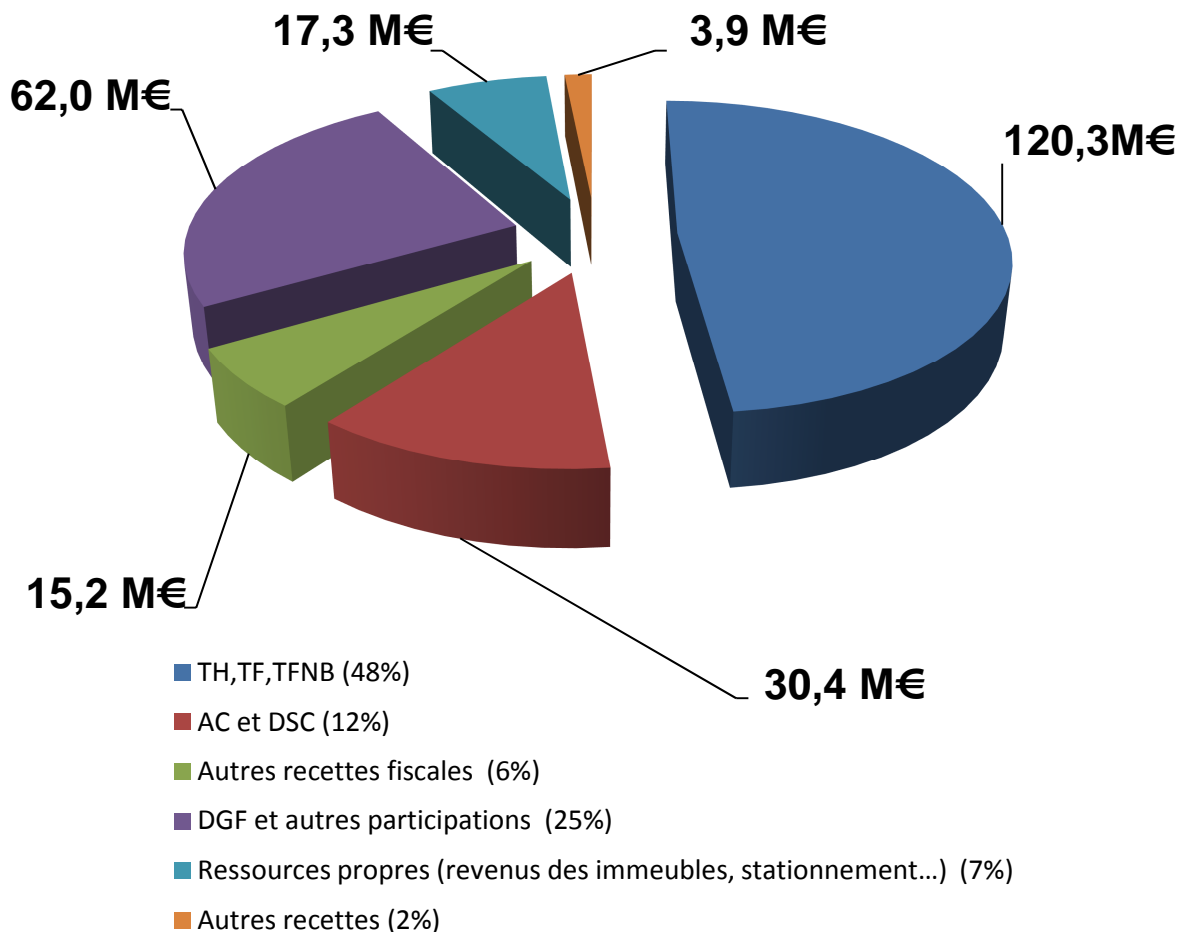
Les ratios d'épargne augmentent de l'ordre de 5 M€, ce qui atteste d'une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette hausse de l'épargne prévisionnelle permet d'améliorer l'autofinancement des investissements et ainsi de limiter le recours à l'emprunt en 2018.

¹ Epargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement

² Epargne nette = épargne brute – remboursement en capital de la dette

II. Des recettes de fonctionnement stabilisées mais caractérisées par des incertitudes pour l'avenir

La répartition des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2018



En complément de la présentation détaillée par chapitre budgétaire en deuxième partie de la présente note. Le graphique ci dessus retrace la répartition des principales recettes de fonctionnement par catégorie.

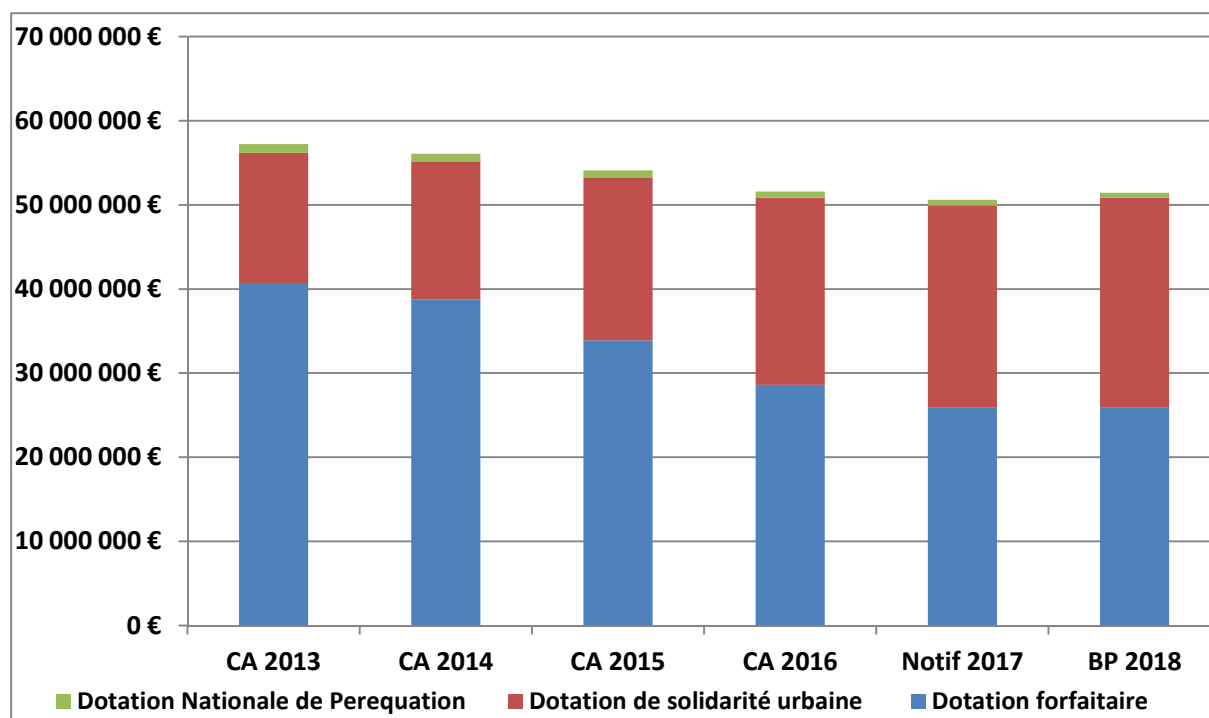
Les recettes fiscales représentent 54 % des recettes réelles de fonctionnement et les taxes ménages un peu moins de 50% avec 120 M€.

Les dotations de l'Etat et autres participations constituent la deuxième catégorie de recettes avec 25 % des recettes de fonctionnement pour près de 62 M€ au BP 2018.

La troisième grande catégorie de recettes provient de la Communauté urbaine du Grand Reims (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), elle représente 12% des recettes réelles de fonctionnement et un montant de 30,4 M€

Les dotations de l'Etat

Evolution depuis 2013 des dotations (DGF et DNP) versées à la ville de Reims



Les dotations de l'Etat en 2018 seront quasiment stables par rapport à 2017. Cependant, elles doivent être mise en perspective avec la baisse sans précédent de la dotation forfaitaire depuis 2013 de - 14,8 M€.

Au regard du projet de Loi de Finances pour 2018, **la dotation forfaitaire** devrait s'élever à 25,9 M€ un montant identique à celui de 2017.

La dotation de solidarité urbaine devrait bénéficier, au niveau national, d'une revalorisation de son enveloppe et atteindre 24,9 M€ pour la ville de Reims soit une hausse de 4% environ.

La dotation nationale de péréquation s'élèvera en 2018 à 0,6 M€ en baisse de l'ordre de 10% par rapport à 2017.

Les compensations fiscales versées à la Ville de Reims devraient globalement baisser de près de 4% :

- La compensation de la taxe d'habitation devrait progresser de 1,5%,
- Les autres compensations devraient baisser de 18% au même titre que la dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle.

Pour l'avenir, le système de ponction automatique sur les dotations versées par l'Etat aux collectivités sera remplacé par **la contractualisation d'un pacte financier incitant les collectivités territoriales à limiter l'évolution annuelle de leurs dépenses de fonctionnement.**

En cas de non-respect des évolutions de dépenses contractualisées avec l'Etat, un mécanisme de bonus ou de malus sur le versement des dotations aux collectivités sera institué.

La ville de Reims n'a pas attendu de s'engager dans cette perspective pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Depuis le début du mandat, les budgets successifs ont été préparés avec le souci d'optimiser la dépense publique.

Le budget primitif 2018 se situe dans la continuité des exercices précédents et l'évolution des dépenses de fonctionnement **est très inférieure à l'objectif fixé par l'Etat.**

La stabilité de la fiscalité sur les ménages

La stabilité fiscale constitue un engagement tenu par l'équipe municipale, elle a été renforcée dès le début du mandat par :

- **la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement** dans les parkings en ouvrage,
- **la baisse de 50% des tarifs** de la taxe locale sur la publicité extérieure,
- **l'exonération de 50% de taxe foncière** pour cinq ans en faveur des logements faisant l'objet de travaux permettant des économies d'énergie.

Ces baisses sont venues s'ajouter à la **diminution de 20% de la TEOM** décidée par l'ex Reims Métropole, confirmée par la communauté urbaine en 2017.

Par ailleurs, en 2017, les élus de la Ville de Reims ont mis en place le pacte de neutralité fiscale et budgétaire convenu avec la communauté urbaine, se traduisant par :

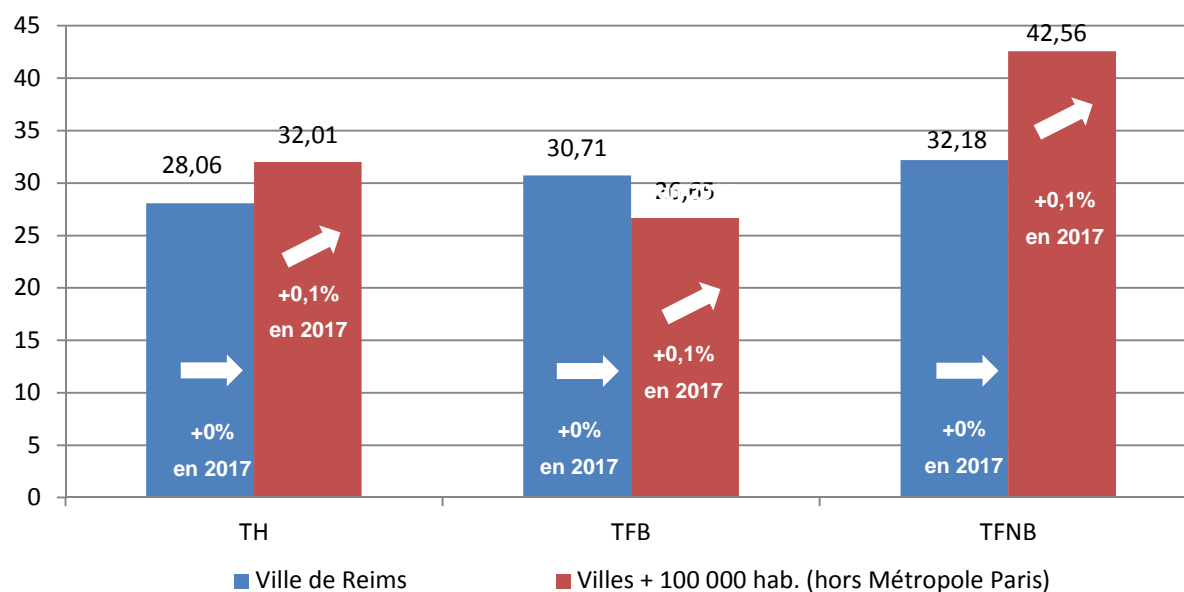
- La baisse des taux municipaux proportionnellement à l'augmentation des taux intercommunaux,
- Le versement d'une attribution de compensation par la communauté urbaine, incluse dans le montant total d'attribution de compensation 2018.

Les taux de neutralité fiscale, adoptés en 2017, dans les conditions décrites ci-dessous, seront repris lors du vote des taux de fiscalité 2018, sans modification.

Evolution des taux ménages						
	Ville de Reims		Communauté urbaine du Grand Reims		Total contribuable Ville de Reims	
	2016	Depuis 2017	2016	Depuis 2017	2016	Depuis 2017
TH	20,75	19,19	7,59	8,87	28,34	28,06 *
TFB	30,71	29,26	0	1,45	30,71	30,71
TFNB	30,72	24,1	1,46	8,08	32,18	32,18

* Prise en compte des abattements dans le calcul du taux

Taux d'imposition 2017 Ville + groupement (source SFL – Forum)



Contrairement à d'autres grandes villes de plus de 100 000 habitants et à leur groupement qui ont fait le choix d'augmenter leur taux de fiscalité entre 2015 et 2017, la ville de Reims n'a pas modifié ses taux de fiscalité pour faire face à la diminution de ses dotations, mais a choisi de mener une action volontariste en faveur de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour maintenir un haut niveau d'investissements.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2018 prévoit d'exonérer 80% des 17 millions de foyers assujettis à la taxe d'habitation. Cette exonération sera mise en place sur trois exercices budgétaires. L'Etat s'est engagé à compenser les recettes de taxe d'habitation, le système de compensation qui a été choisi (le dégrèvement) en constitue une garantie. En revanche, pour les prochaines années, une attention particulière devra être portée sur la pérennité de cette compensation. En effet, dans le passé, de nombreuses exonérations fiscales ont subi des baisses progressives alors qu'elles devaient être sanctuarisées lors de leur institution.

Les relations financières avec la Communauté urbaine du Grand Reims

- **Le montant de l'attribution de compensation**

Le passage en communauté urbaine, au 1^{er} janvier 2017, s'est traduit par le transfert de compétences, notamment en matière de voirie, de parcs de stationnement et d'aires d'accueil des gens du voyage.

Le budget primitif 2017 avait anticipé la baisse des charges et des ressources découlant du transfert des compétences à la communauté urbaine, et intégré le versement d'une attribution de compensation ajustée en conséquence.

Afin de déterminer les montants des transferts de charges et donc de l'attribution de compensation perçue par la ville de Reims, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie en 2017 à deux reprises les 24 février et 20 septembre. Cette dernière a adopté à l'unanimité son rapport qui a ensuite été soumis à l'approbation des conseils municipaux.

Ainsi, pour la ville de Reims, le montant de l'attribution de compensation a été fixé à **22 859 589 €**. **Le budget primitif 2018 prévoit la reconduction de ce montant.**

- **La dotation de solidarité communautaire**

La communauté urbaine verse à ses communes membres une dotation de solidarité communautaire. Pour l'année 2018, la ville de Reims a reconduit à son budget une somme identique à celle perçue en 2017 à **savoir 7,58 M€**.

- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le passage en communauté urbaine a eu pour effet de modifier les ratios de richesse des ensembles intercommunaux utilisés pour la répartition du FPIC. Dans le nouvel ensemble intercommunal, le territoire communautaire ne sera plus éligible au bénéfice du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, il bénéficiera d'une attribution dégressive jusqu'en 2019.

Ce changement entraîne progressivement une perte du reversement au titre du FPIC pour la Ville de Reims. Le montant perçu en 2017 s'élève à 2,4 M€, il pourrait être de 2,23 M€ en 2018.

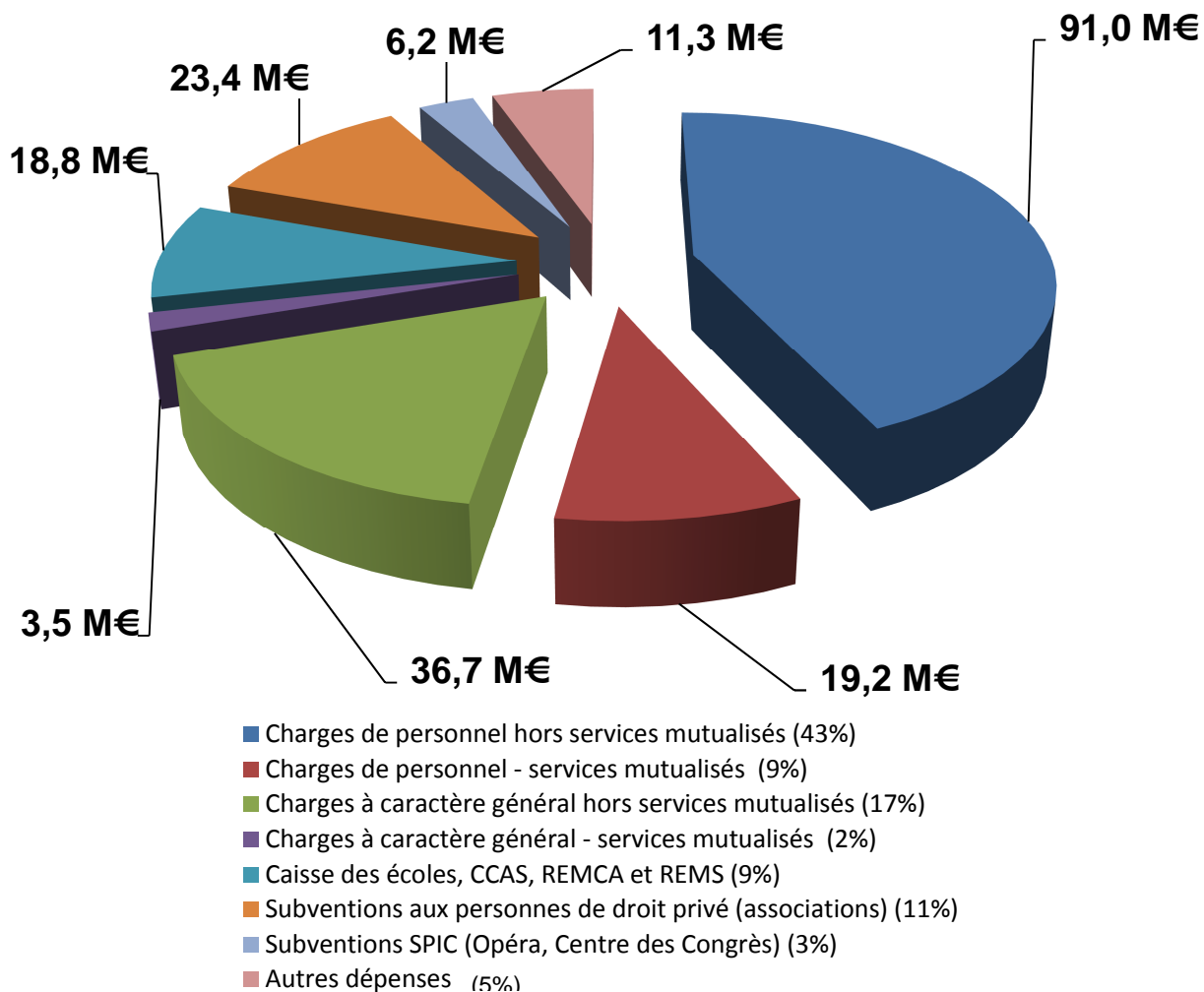
Le montant inscrit au budget 2018 tient compte d'un vote dérogatoire du conseil communautaire envisagé en juin 2018 comme cela fut le cas en 2017.

Les principales autres évolutions des recettes de fonctionnement au budget primitif 2018

- Le **fonds de soutien aux activités périscolaires**, versé aux communes mettant en place la semaine de 4,5 jours, s'élève actuellement, pour la Ville de Reims à 1,4 M€. Les communes étant désormais autorisées à revenir à la semaine de 4 jours, ce choix pourra être effectué pour la rentrée 2018/2019. Dans l'attente de la décision de la ville de Reims, le budget 2018 prévoit l'inscription de la totalité du Fonds de soutien aux activités périscolaires, mais également la totalité des dépenses correspondant à la semaine de 4,5 jours.
- Les recettes liées à l'instauration du **forfait post stationnement** (FPS), soit 1,3 M€, sont inscrites pour la première fois au budget 2018. Toutefois, elles seront reversées à la communauté urbaine, déduction faite des frais de gestion supportés par la Ville pour la collecte du FPS (300 K€), l'ensemble étant neutre budgétairement pour la Ville de Reims. Il s'agit d'une première évaluation prudente de ces recettes qui seront perçues pour la première fois en 2018. Un ajustement pourrait être nécessaire en cours d'année en fonction du niveau effectif de ces ressources pour la ville.
- **La réforme des contrats aidés**, pour lesquels la Ville de Reims bénéficiait de plus de 300 000 € en 2017, générera une baisse de recettes, en 2018, de près de 250 000 €.
- Enfin le budget principal 2018 intégrera le budget annexe « **Baux commerciaux** », devenu sans objet en 2018 et donc non ouvert. Cette intégration augmentera le montant total des recettes de fonctionnement du budget principal, de près de 0,61M€, tandis qu'environ 0,55 M€ de dépenses sont également inscrites au budget 2018.

III. La baisse des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant

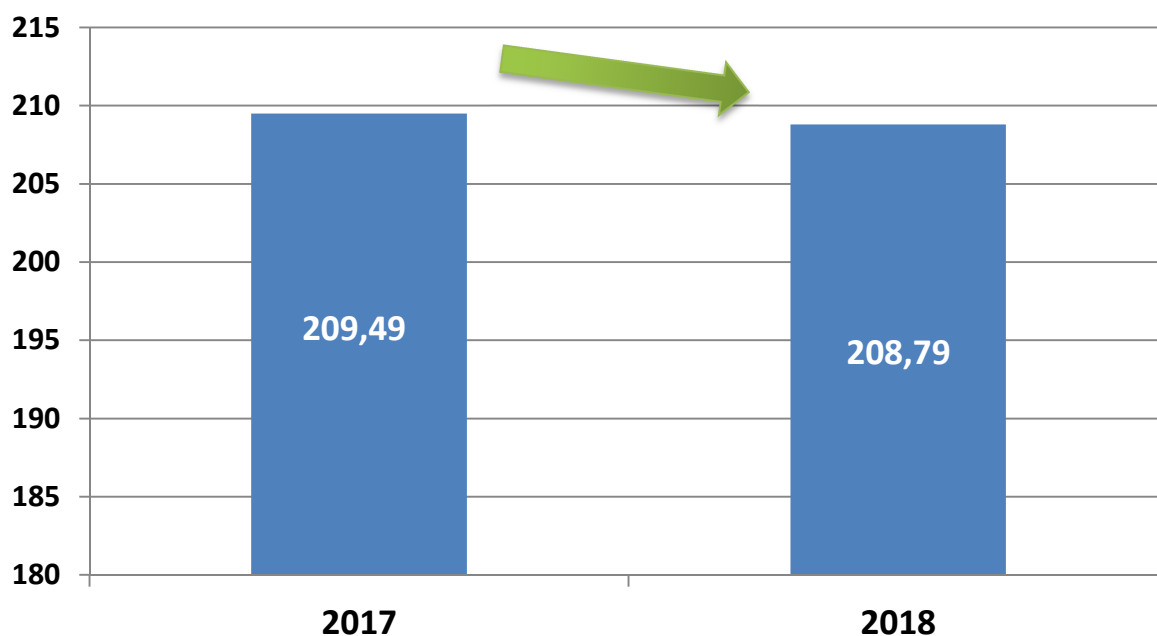
La répartition des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2018



En complément de la présentation détaillée par chapitre budgétaire en troisième partie de la présente note. Le graphique ci dessus retrace la répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie.

Les charges de personnel hors mutualisation de services représentent 43% du total. Si on y ajoute les services mutualisés, elles sont un peu supérieures à 50% du total. Les autres dépenses se répartissent entre les charges générales pour 19% et les subventions diverses pour 23%.

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées* (en M€)

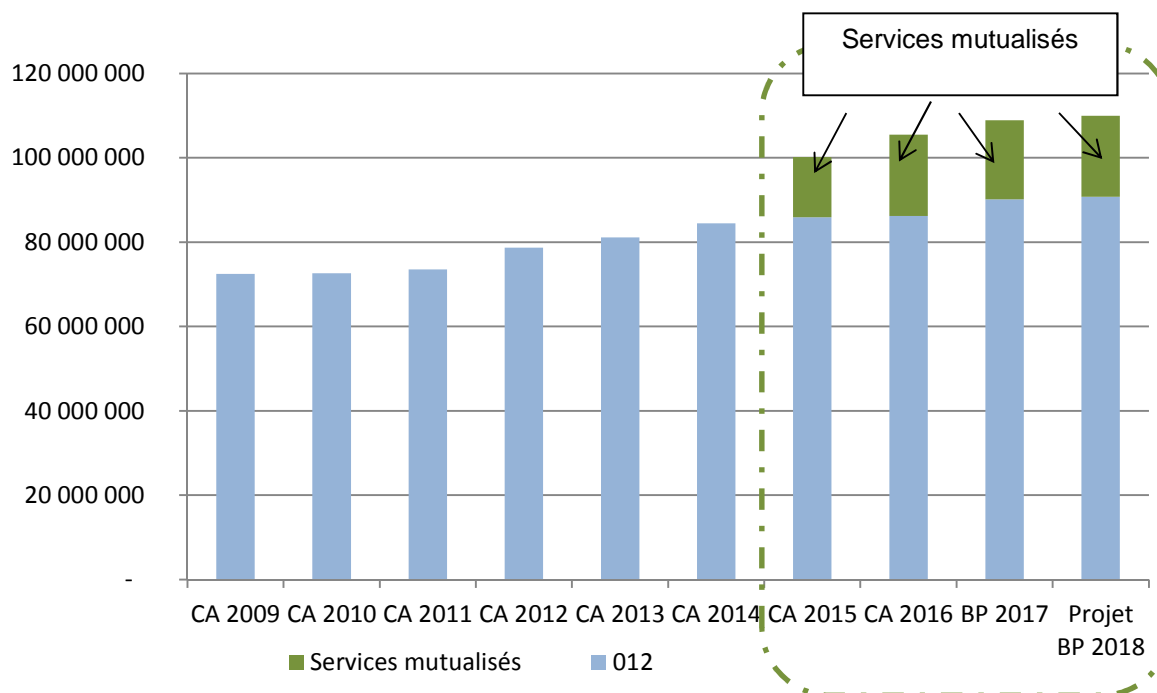


*dépenses réelles de fonctionnement après neutralisation des dépenses liées au forfait post stationnement et du budget baux commerciaux qui s'équilibrent en recettes de fonctionnement.

L'exercice budgétaire 2018 sera marqué par un nouvel effort pour contenir les dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors intégration de dépenses nouvelles liées au forfait post stationnement et au budget des baux commerciaux, **baisseront, au budget primitif 2018 par rapport au budget primitif 2017, de – 0,33%.**

Evolution de la masse salariale au cours de ces dernières années



Les dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de service) s'élèvent à 91 M€ au BP 2018 contre 90,1 M€ au BP 2017 soit une hausse inférieure à 1 % prenant en compte les évolutions suivantes :

- **Le renforcement des effectifs de la police municipale** avec le recrutement d'agents de police municipale et d'agents affectés au Centre de Supervision Urbain pour atteindre un objectif d'effectifs de 120 policiers municipaux à la fin du mandat,
- **L'adhésion au régime d'assurance chômage** pour les agents contractuels évaluée à environ 400 K€,
- **Une revalorisation en 2018 de la participation de la collectivité à la complémentaire santé** dans un souci de prévention et pour permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions. En 2019, la ville de Reims prendra à sa charge 50% de la cotisation santé payée par les agents,
- **La poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire** avec la revalorisation de la part annuelle évolutive. La prime annuelle sera revalorisée pour atteindre en 2018 un montant de 450 €.

IV. Le choix renouvelé d'un haut niveau d'investissement

L'objectif fixé en début de mandat consistait à maintenir chaque année un volume d'investissement de l'ordre de **70 M€ par an**.

Formalisé dès 2014, cet objectif ambitieux concernait notamment la voirie, la municipalité s'étant engagée dans une démarche de remise en état des chaussées et des espaces publics d'une ampleur inédite.

Cet engagement sera à nouveau maintenu en 2018 dans le cadre du budget qui sera voté par la communauté urbaine.

Les investissements transférés correspondent pour l'essentiel aux travaux de voirie ainsi qu'à la fin du programme Sciences Po.

De manière générale, pour l'ensemble des compétences transférées, les engagements pris par la Ville de Reims sont intégralement repris par la communauté urbaine.

Aussi, dans le cadre des compétences communales, le BP 2018 maintiendra un niveau d'investissement de plus de **56 M€**.

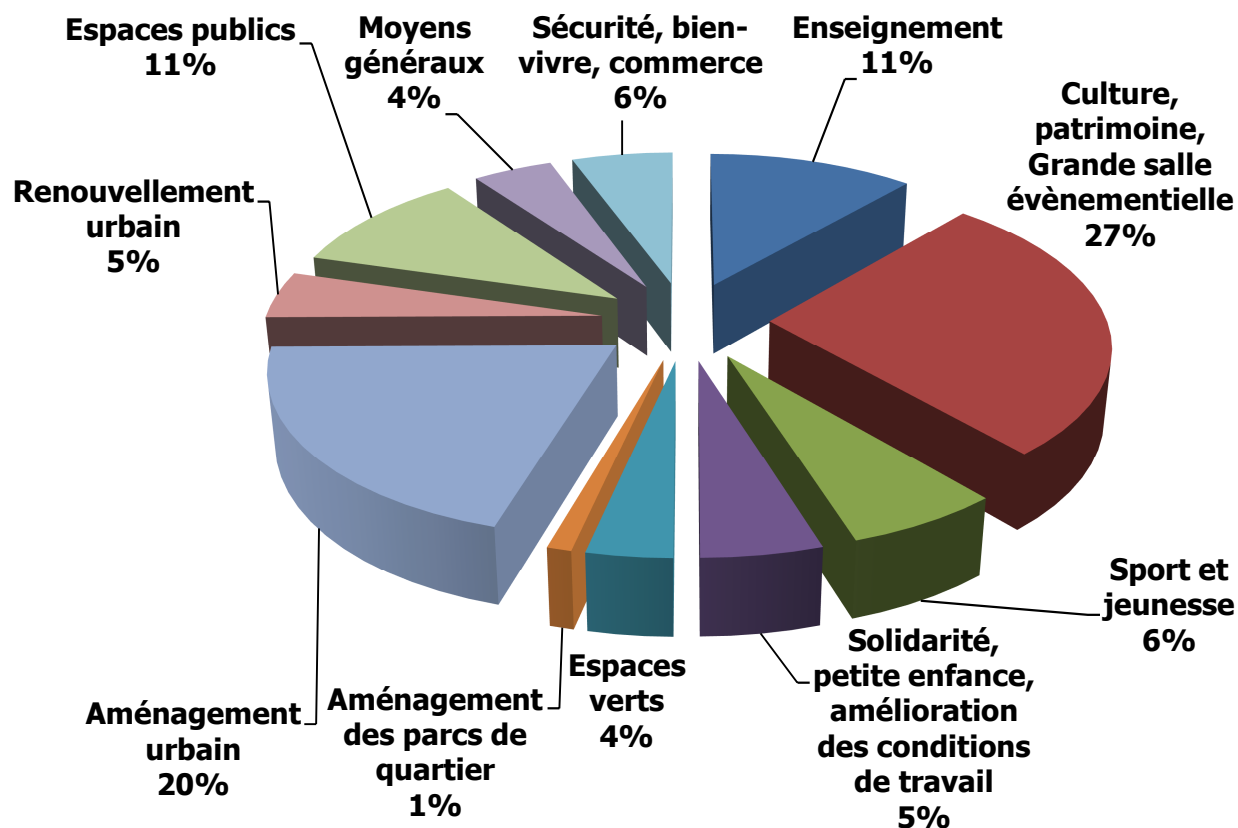
En Euros	BP 2017 (*)	BP 2018 (**)
Dépenses d'équipement	42 938 198	56 318 321

(*) hors avances forfaitaires (1 M€) et échanges fonciers (1 M€)

(**) hors avances forfaitaires (0,8 M€) et échanges fonciers (0,5 M€)

En prenant en compte le montant des investissements prévus au budget de la communauté urbaine de l'ordre de 19 M€ (17 M€ au titre de la voirie et 1.9 M€ pour la fin du programme Sciences po), ce seront plus de 75 M€ de crédits qui seront inscrits, assurant une exécution d'au moins 70 M€, conformément aux engagements pris.

Par grands secteurs de politiques publiques, les dépenses d'équipement de la Ville au BP 2018 se répartissent de la manière suivante :



Le budget primitif 2018 constituera la déclinaison opérationnelle de ces politiques publiques. Il procédera, par ailleurs, à l'actualisation des autorisations de programmes nécessaires à l'avancement des projets en cours.

Les crédits inscrits au BP 2018 témoignent de l'avancée majeure des projets phares du mandat notamment :

- les Promenades :	4 000 000 €
- le Projet urbain Reims Grand Centre :	2 947 000 €
- la Grande Salle événementielle :	250 000 €
- les Réserves et réhabilitation du Musée des Beaux-Arts :	4 780 000 €
- la maison de quartier des Epinettes	900 000 €

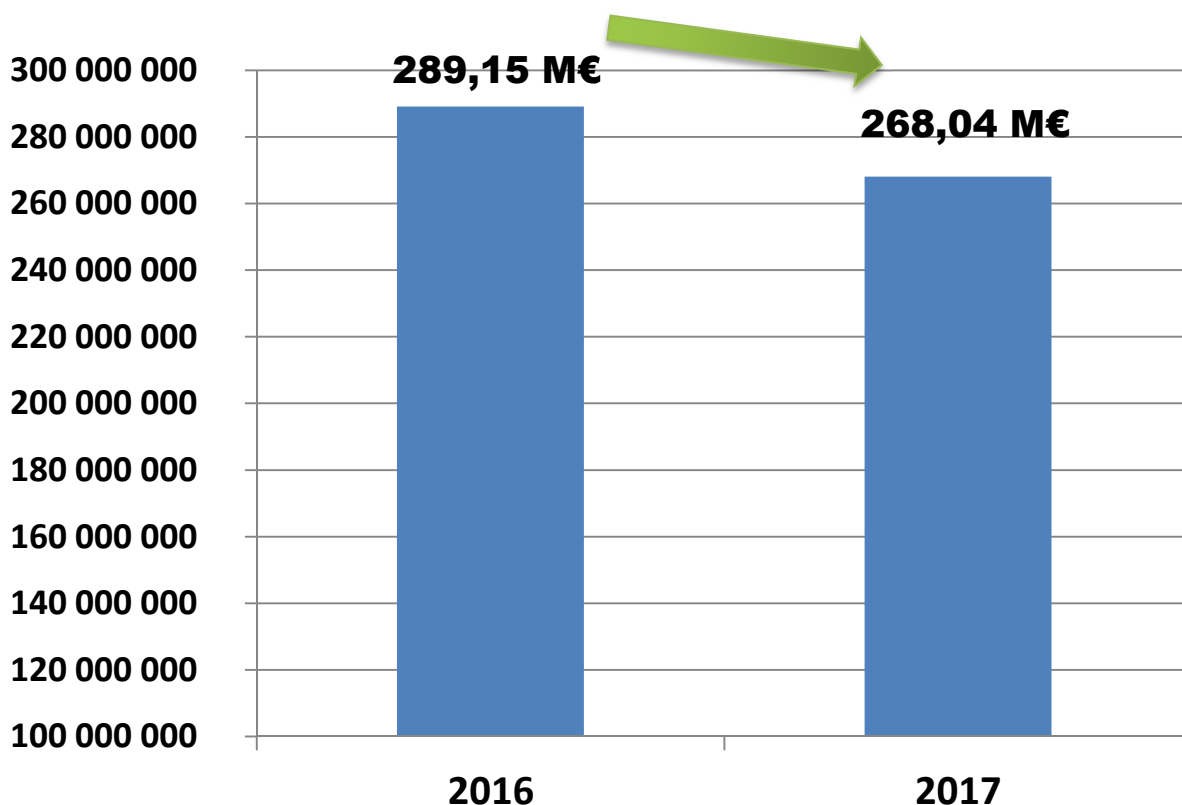
L'année 2018 sera en outre une nouvelle étape dans la mise en œuvre des projets liés :

- à l'équipement numérique des écoles :	0,8 M€
- à la vidéo-protection :	0,775 M€
- au renouvellement urbain :	0,8 M€ sur le quartier Orgeval avec le début des travaux d'aménagement de la place de Fermat.

V. L'encours global de la dette de la Ville en baisse au 1^{er} janvier 2018

Après déduction du remboursement du capital de la dette en 2017, de la neutralisation de la dette théorique remboursée par la Communauté urbaine du Grand Reims et l'ajout des emprunts consolidés en 2017 pour un montant de 10 M€, l'encours estimé au 1^{er} janvier 2018 est de 268,04 M€ contre 289,15 M€ au 1^{er} janvier 2017.

Un encours de dette en baisse de plus de 21 M€ entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018



Pour mémoire, dans le cadre des transferts de compétences à la communauté urbaine, un encours théorique de 31 M€ a été transféré. En effet, la Ville contractualise des emprunts globalisés, elle n'a pas été en mesure de transférer des contrats de prêts identifiés au titre de la voirie ou des aires d'accueil des gens du voyage.

En application de la convention de dette récupérable signée avec le Grand Reims, la Ville percevra en 2018, de cette dernière, la prise en charge de l'annuité suivante au titre de la dette théorique suivante :

- Remboursement en capital : 3,01 M€
- Remboursement en intérêts : 0,84 M€

Globalement, la répartition de l'encours est la suivante :

	Encours de dette au 01/01/2017	Encours de dette estimé au 01/01/2018
Budget Principal	319 086 850 €	296 136 798 €
Budget Baux Commerciaux	1 080 627 €	
BUDGET GLOBAL	320 167 477 €	296 136 798 €
<i>Dette théorique transférée à la CUGR</i>		
<i>Budget Principal</i>	- 31 015 033 €	- 28 095 395 €
BUDGET GLOBAL - Encours net hors dette théorique	289 152 444 €	268 041 403 €

Chaque budget fera l'objet d'une présentation spécifique afin que puisse être abordé le détail des inscriptions, les parties II à V étant consacrées au budget principal, la partie VI étant consacrée au budget annexe du Restaurant municipal

Ilème partie – Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 – Atténuation de charges	755 000	761 800
70 – Produits des services	10 324 128	12 026 659
73 – Impôts et taxes	161 611 261	165 912 866
74 – Dotations et participations	62 994 183	61 987 376
75 – Autres produits de gestion courante	4 747 703	5 254 441
Total recettes de gestion courante	240 432 275	245 943 142
76 – Produits financiers	959 660	865 060
77 – Produits exceptionnels	275 000	362 000
78 – Reprises sur amortissements et provisions	1 180 000	1 950 000
Total recettes réelles de fonctionnement	242 846 935	249 120 202
042 – Transferts entre sections	309 000	565 350
Total recettes d'ordre de fonctionnement	309 000	565 350
Total recettes de fonctionnement	243 155 935	249 685 552

I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 – Atténuation de charges <i>dont</i>	755 000	761 800
Remboursement sur rémunération du personnel	251 000	225 000
Remboursement sur charges de personnel – Part salariale – Titres restaurants	504 000	536 800

De BP à BP, la variation provient de la part salariale sur les titres restaurants à hauteur de 32,8 K€.

II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 – Produits des services dont	10 324 128	12 026 659
<i>Concessions dans les cimetières</i>	410 000	410 000
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	506 000	1 877 000
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	876 211	677 302
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	501 000	550 000
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	270 821	296 030
<i>Redevances à caractère sportif</i>	266 000	266 000
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	619 000	619 000
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	2 095 000	2 163 000
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	798 800	652 500
<i>Mise à disposition de personnel facturé à la CU (mutualisation de services)</i>	2 589 100	2 783 738
<i>Remboursement de frais de structure par la CU (mutualisation de services)</i>	289 356	306 751
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	538 270	720 898

Les produits des services s'élèvent au BP 2018 à 12 M€.

Le produit des concessions dans les cimetières est stable (410 K€).

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique sont en hausse de près de 1,4 M€. Cette évolution résulte essentiellement de l'instauration du nouveau forfait post stationnement (+1,3 M€) mis en place dans le cadre de la loi MAPTAM (art 63 de la loi N°2014-58) du 27 janvier 2014. Cette dernière prévoit la dépenalisation du stationnement payant mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018 par le passage d'une amende pénale à la création d'une redevance d'occupation du domaine public gérée de manière décentralisée. Cette recette est reversée à la communauté urbaine déduction faite des frais de mise en place, soit un montant de 1 M€.

Les redevances d'occupation du domaine public diminuent de près de 200 K€ (-22,7%). Cette évolution résulte notamment des redevances opérateurs téléphoniques qui ont été transférées à la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les autres droits de stationnement et de location évoluent à la hausse pour 49 K€. Il s'agit principalement d'une mise à niveau des prévisions sur la base des recettes réalisées en 2016. La variation concerne principalement les droits de place relatifs aux halles et marchés (+30 K€).

Les redevances et droits des services à caractère culturel sont en hausse de plus de 25 K€. Pour l'essentiel, il s'agit de la prise en compte de l'ajustement des recettes provenant du Musée des Beaux-Arts (+10 K€), du Musée de la Reddition (+ 6,3 K€) et du Musée Saint Remi (+4,9 K€).

Les redevances à caractère sportif concernent les inscriptions au titre de la course Run in Reims. Suite à la notification du marché en cours d'année 2016, les recettes afférentes restent stables pour un montant de 266 K€ avec une prévision de plus de 14 000 coureurs.

Les redevances à caractère de loisirs restent stables à hauteur de 619 K€.

En ce qui concerne la mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des écoles, les recettes augmentent (+ 68 K€).

Les mises à disposition de personnel facturées aux tiers diminuent de plus de 146 K€. Cette évolution s'explique par la baisse du coût de la mise à disposition de personnel de la Ville au CAS (-16,5 K€), par le non renouvellement de la mise à disposition de personnel au FRAC (-35 K€) et la baisse de la mise à disposition de personnel à l'ESAD (-94,8 K€).

Au titre des remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims, le budget 2018 de la Ville de Reims prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services de la manière suivante :

- En recettes :
 - La Ville perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Communauté urbaine du Grand Reims pour 3,1 M€ (2,8 M€ au titre des charges de personnel et 307 K€ au titre des frais de fonctionnement annexes),

- En dépenses :
 - La Ville rembourse à la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent en 2018 à 22,7 M€, soit 19,2 M€ pour la mise à disposition des agents intercommunaux et 3,5 M€ au titre des frais de fonctionnement annexes.

Pour assurer une complète lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe à la présente note a été intégrée depuis le budget 2016. Elle est donc actualisée au titre de 2018.

Les remboursements de frais par d'autres redevables augmentent globalement de près de 183 K€. Cette augmentation provient de l'inscription des remboursements de fluides par la REMS pour la piscine Orgeval (Stade George Hébert) (+79 K€), de la rémunération du service rendu par la Ville de Reims à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la régie des parcs en enclos et des sanisettes de la coulée verte (+13 K€), par les recettes liées à l'intégration du budget annexe des baux commerciaux au budget principal (+37 K€) et de l'ajustement, au regard des recettes effectives 2017, pour les remboursements perçus des locataires des bâtiments propriétés de la Ville.

III. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
73 – Impôts et Taxes dont	161 611 261	165 912 866
<i>Contributions directes</i>	<i>119 386 300</i>	<i>120 348 724</i>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>20 725 661</i>	<i>22 859 589</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>7 580 000</i>	<i>7 580 000</i>
<i>FPIC</i>	<i>1 490 000</i>	<i>2 233 970</i>
<i>Droits de stationnement</i>	<i>3 740 000</i>	<i>4 600 000</i>
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>2 725 000</i>	<i>2 725 000</i>
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	<i>700 000</i>	<i>740 000</i>
<i>Droits de mutation</i>	<i>5 140 000</i>	<i>4 700 000</i>

Le produit des impôts et taxes s'élève à 165,9 M€ au BP 2018.

En matière de contributions directes, en l'absence d'augmentation des taux, conformément aux objectifs du mandat, l'évolution du produit s'explique par le coefficient de revalorisation des valeurs locatives adopté par le Parlement soit + 0,8 %, désormais basé sur l'inflation annuelle constatée, et par l'estimation d'évolution physique des bases (nouvelles constructions...). Au total, le produit des contributions directes estimé à 120,35 M€ au BP 2018 évolue de l'ordre de 1,3 % par rapport au montant notifié en 2017 (soit 118,8 M€).

L'attribution de compensation, versée par la Communauté urbaine du Grand Reims, s'élève à 22,86 M€ au BP 2018. Elle correspond au montant définitif adopté par la CLECT en 2017.

La dotation de solidarité communautaire, qui sera versée par la Communauté urbaine du Grand Reims, s'élève au titre du BP 2018 à nouveau à 7,6 M€.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : Le vote dérogatoire du conseil communautaire du 29 juin 2017 a attribué à la Ville de Reims un montant de reversement de FPIC de 2,4 M€. Le budget 2018 se basera sur l'hypothèse d'un nouveau vote dérogatoire du conseil communautaire, en juin 2018. Au titre de 2018, le reversement est évalué à 2,23 M€.

Le produit des droits de stationnement atteint 4,6 M€. Il correspond aux sommes acquittées par les utilisateurs des parkings ouverts et du stationnement sur voirie (paiement par horodateurs). Les droits de stationnement évoluent à hauteur de + 860 K€.

Le produit de la taxe sur l'électricité reste stable à hauteur de 2,7 M€.

La recette liée à la taxe locale sur la publicité extérieure augmente de 40 K€.

Après la baisse de 50% de cette taxe votée lors du conseil municipal du 16 juin 2014 pour redynamiser l'activité commerciale et soutenir l'artisanat, cette dernière évolue en raison notamment de l'ouverture attendue d'une vingtaine d'enseignes à Reims Village, la nouvelle zone commerciale en construction à la Croix-Blandin.

Les droits de mutation verraient leur produit diminuer de 440 K€. Cette évaluation relativement prudente est basée sur une prévision correspondant à la moyenne des recettes des 5 dernières années (2012-2016).

Droits de Mutation perçus en euros	Montant	Evolution
CA 2008	4 575 935,77	N.C
CA 2009	3 455 536,33	-24,5%
CA 2010	4 404 004,24	27,5 %
CA 2011	5 648 179,34	28,3 %
CA 2012	5 444 992,48	-3,6 %
CA 2013	4 152 318,50	-23,8 %
CA 2014	3 882 106,21	-6,5 %
CA 2015	4 758 304,68	22,6 %
CA 2016	5 537 506,93	16.4%
<i>CA 2017 Prévisionnel</i>	<i>5 300 000,00</i>	<i>-4.3%</i>
BP 2018	4 700 000,00	-8.6 %

IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
74 – Les dotations et participations dont	62 994 183	61 987 376
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>25 700 000</i>	<i>25 938 626</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>24 300 000</i>	<i>24 908 173</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>668 000</i>	<i>601 960</i>
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	<i>2 153 000</i>	<i>2 213 277</i>
<i>Autres dotations de l'Etat</i>	<i>3 567 402</i>	<i>2 720 386</i>
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	<i>1 001 871</i>	<i>1 020 239</i>
<i>Compensations fiscales</i>	<i>5 422 010</i>	<i>4 390 315</i>

Globalement, les dotations et participations s'élèvent à 61,99 M€ :

- La dotation de solidarité urbaine est évaluée à 24,9 M€, elle évolue de l'ordre de 4% par rapport au montant notifié en 2017 soit 23,97 M€,
- la dotation forfaitaire est reconduite au même montant que celui de la notification 2017 soit 25,9 M€,
- Les allocations compensatrices ont été estimées en fonction de leur intégration ou non dans l'enveloppe normée de répartition de la DGF. Evaluées à 4.4 M€, elles se décomposent de la manière suivante :
 - l'allocation de compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation (soit 3,4 M€), une progression du produit est escomptée à hauteur de + 1,5%,
 - les autres allocations, incluses dans l'enveloppe normée (soit 0,97 M€), prévoient une baisse de 18% pour 2018.
- une nouvelle baisse de 10% de la dotation nationale de péréquation au titre de la garantie dégressive dont bénéficie la Ville de Reims est anticipée. Cette recette s'élève de 601 K€ en 2018.
- le maintien de la dotation générale de décentralisation prévu à hauteur de 2,2 M€.

Ces concours aux collectivités doivent être distingués de l'évolution des autres dotations et participations de l'Etat qui ont vocation à accompagner des projets précis. Elles diminuent quant à elles de plus de 847 K€. Ces recettes, variables par nature d'une année sur l'autre, intègrent la décision de réduire, voire de supprimer dans certains cas, les contrats aidés provoquant une baisse de 250 K€ dès l'année 2018 (pour mémoire, le montant annuel moyen de recettes au titre des contrats aidés est de l'ordre de 300 K€).

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes augmentent légèrement, d'environ 18,3 K€.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la hausse de la participation au titre des prêts d'œuvre pour les expositions (+ 190 K€) , des subventions octroyées par les sociétés : Brain trust (140 K€) et Art Basel (150 K€),
- la participation de la CAF pour +20K€ dans le cadre du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS),
- les subventions de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse en baisse de près de -125 K€ en raison de la fin du contrat en cours et de la nouvelle négociation attendue à fin 2018,
- la non reconduction des recettes prévisionnelles au titre de l'accueil des réfugiés par les communes (-56 K€).

V. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
75 – Autres produits de gestion courante dont	4 747 703	5 254 441
<i>Revenus des immeubles</i>	2 873 233	3 362 305
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	1 874 470	1 892 136

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 5,25 M€ au BP 2018. Ils intègrent pour 454 K€ les revenus des immeubles du budget annexe des Baux Commerciaux, clos au 31 décembre 2017.

Les autres évolutions résultent des effets combinés suivants :

- Les revenus des immeubles augmentent de près de 34 K€ sous l'effet de la location supplémentaire du Stade de Reims à la SAS Chalons Champagne Reims Basket (+ 65,8K€), du réajustement des recettes de locations inhérentes au Cellier (-12.5 K€) et de celles des gymnases (-20 K€),
- Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires restent stables. Elles correspondent aux délégations de service public de l'Opéra, du Parc des Expositions et du Centre des Congrès. L'évolution à la hausse de plus de 17 K€ s'explique exclusivement par la variation de fréquentation du Parc des Expositions.

VI. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
76 – Produits financiers dont	959 660	865 060
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés</i>	935 800	841 200

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la ville. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville perçoit de la communauté urbaine le remboursement de la charge d'intérêt liée au transfert d'emprunts théoriques qui apparaissent dans les produits financiers.

VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
77 – Produits exceptionnels dont	275 000	362 000
<i>Dédits et pénalités sur achats vente</i>	<i>33 000</i>	<i>35 000</i>
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>200 000</i>	<i>226 000</i>

Ces produits sont globalement en augmentation à hauteur de 87 K€ avec :

- La fin du contrat d'exploitation des installations de chauffage aux ateliers de reprographie et à la cuisine centrale (+ 33 K€),
- L'inscription budgétaire de la recette exceptionnelle prévue dans la convention d'occupation du domaine public avec la SAS Stade de Reims relative au remboursement de la dégradation des sièges du stade (+ 18 K€),
- Les ventes aux enchères de biens non identifiés à l'actif ou non immobilisés (+5 K€).

VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur amortissements et provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
78 – Reprises sur amortissements et provisions	1 180 000,00	1 950 000,00

Ces crédits correspondent à la prévision de la reprise de provisions devenues sans objet.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 – Charges à caractère général	38 206 940	40 268 261
012 – Charges de personnel et frais assimilés	108 896 900	110 247 355
014 – Atténuation de produits	150 000	150 000
65 – Autres charges de gestion courante	46 054 380	45 352 710
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	218 000	218 000
Total dépenses de gestion courante	193 526 220	196 236 326
66 – Charges financières	7 493 000	6 819 000
67 – Charges exceptionnelles	8 168 640	6 931 180
68 – Dotations aux provisions	0,00	55 000
022- Dépenses imprévues	300 000	300 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	209 487 860	210 341 506

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors intégration de dépenses nouvelles liées au forfait post stationnement et au budget des baux commerciaux, **baisseront, au budget primitif 2018, de plus de 1,5 M€, soit – 0,33%.**

I. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 – Charges à caractère général dont	38 206 940	40 268 261
<i>Fluides</i>	4 861 850	4 844 550
<i>Combustibles et carburants</i>	608 600	591 400
<i>Autres fournitures</i>	4 178 568	4 355 090
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	9 701 901	9 716 576
<i>Locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers)</i>	2 017 493	2 649 674
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	1 814 140	1 891 850
<i>Communication</i>	2 077 882	2 009 943
<i>Fêtes et réceptions</i>	368 636	378 081
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	3 469 212	3 528 998
<i>Autres services extérieurs</i>	4 472 993	5 400 431
<i>Autres dépenses et impôts</i>	4 635 665	4 901 668

Au BP 2018, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,26 M€.

Une fois déduites les dépenses nouvelles liées à l'instauration du forfait post stationnement et des dépenses liées à l'intégration du budget des baux commerciaux, **les charges à caractère général, à périmètre constant, sont quasiment stables à + 0,48 M€, soit + 1,3 %.**

Au titre des charges de fonctionnement de la collectivité, on notera notamment les évolutions suivantes :

Les fluides restent quasiment stables. Cette stabilité recouvre les variations suivantes :

- la hausse des dépenses d'électricité de 98.5 K€ dans le cadre du déplacement de la fête foraine des Promenades sur la place Bocquaine,
- la suppression des inscriptions des fluides au titre des terrains d'accueil des gens du voyage transférés à la Communauté urbaine du Grand Reims (-127.8 K€).

Les frais de fournitures des services augmentent de 176,5 K€ s'expliquant notamment par :

- les dépenses consacrées à la conception du catalogue Foujita par le Musée des Beaux-Arts, dans le cadre de l'année du Japon (+ 90,8 K€),
- la hausse des crédits de fournitures liés à la maintenance des ateliers et des établissements d'enseignements du premier degré (+ 60,1 K€),
- l'allocation de munitions et de dotations vestimentaires pour les agents de Police Municipale (+38,5 K€).

Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont stables entre le BP 2017 et le BP 2018.

Les frais liés à l'occupation des locaux sont en augmentation de + 632.2 K€. Cette évolution résulte, à hauteur de 548,5 K€, de l'intégration au budget principal des dépenses consacrées au budget annexe des baux commerciaux, clos à compter du 31/12/2017. Ces crédits comprennent 250 K€ de charges locatives et 298.5 K€ de taxes foncières et autres taxes.

Outre cette dépense, la hausse résultante d'un montant de + 83,7 K€ se justifie par :

- la hausse des locations mobilières (+72.5K€) en raison notamment de la location d'un container aménagé et de sanisettes destinés à l'opération « Guinguette », le long de la Coulée verte, au Parc de la Roseraie (+35,5 K€) » et la location de stands supplémentaires dans le cadre de l'Opération de Noël (+32 K€),
- la baisse des locations immobilières (- 34 K€) en raison notamment de l'incendie de l'entrepôt de stockage de plus de 3.000 m2 dans le quartier du Pont de Witry (-56,7 K€) et de la hausse des frais de locations dans le cadre de l'Opération de Noël (+ 22,5 K€),
- la hausse de la taxe foncière (+ 44,5 K€).

Les crédits destinés au nettoyage des locaux sont en augmentation de près de 78 K€, du fait de la poursuite de l'extension du marché de nettoyage de groupes scolaires précédemment entretenus par les agents de la direction de l'éducation.

Le poste comptable communication poursuit sa baisse. Elle était de plus de 49 K€ entre 2016 et 2017, elle s'établit à près de 68 K€ au BP 2018. Cette baisse s'ajoute à la diminution déjà effectuée entre 2015 et 2016 de 105,4 K€, ainsi qu'à celle constatée en 2014 de près de 190 K€.

Les crédits alloués aux fêtes et réceptions sont quasi stables à 378 K€.

Les autres services extérieurs augmentent de plus de 927 K€. Cette variation résulte pour partie du reversement à la Communauté urbaine du Grand Reims du forfait post stationnement mis en place au 1^{er} janvier 2018 (+1 M€) et également d'une nouvelle ventilation des crédits affectés à l'Opération de Noël (-54.4 K€).

Les autres dépenses et impôts sont en hausse de plus de 266 K€. Cette évolution résulte des variations suivantes :

- la hausse des honoraires liés à la vérification réglementaire et obligatoire de la qualité de l'air dans les établissements accueillant un jeune public (loi Grenelle) (+ 150 K€),
- l'inscription budgétaire du reversement de recettes par le Trésor à des structures extérieures pour le compte desquelles elles assurent des ventes (+250 K€) (opération neutre budgétairement, le même montant étant inscrit en recettes),
- une baisse de 100 K€ concernant le Forum des Associations ayant eu lieu en 2017, qui ne sera reconduit qu'en 2019.

Plus globalement et au-delà de cette analyse par nature de dépenses, on peut retenir pour le budget 2018 l'inscription de crédits pour :

- l'organisation de la coupe du monde de féminine de Football 2019 (100 K€),
- la poursuite des manifestations liées au 100ème anniversaire de la première guerre mondiale (90 K€),
- l'organisation du projet Démon (dispositif d'éducation Musicale et orchestrale à Vocation Musicale) via le Conservatoire à Rayonnement Régional (24 K€ au chapitre 011).

II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
012 – Charges de personnel et assimilés <i>dont</i>	108 896 900,00	110 247 355,00
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>18 722 820,00</i>	<i>19 219 495,00</i>

Les dépenses de personnel (hors remboursements liés à la mutualisation de service) s'élèvent à 91 M€ au BP 2018, contre 90,2 M€ au BP2017, soit une hausse inférieure à 1 % y compris la création de nouveaux postes de policiers municipaux.

La hausse prévue de la CSG (contribution sociale généralisée) en 2018 de + 1,7 % serait compensée pour les agents par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% (qui concerne certains agents), et par une indemnité compensatrice financée par la baisse des cotisations maladies employeurs. Ces mesures devraient être neutres pour le budget de la ville de Reims.

Les principales évolutions inhérentes aux mesures locales pour l'année 2018 concernent :

- le renforcement des effectifs de la police municipale dans le cadre du projet sécurité 2015-2020,
- l'adhésion au régime d'assurance chômage pour les agents contractuels évaluée à environ 400 K€,
- la participation de la collectivité à la complémentaire santé revalorisée pour les agents,
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire avec la revalorisation de la prime annuelle qui sera revalorisée pour atteindre en 2018 un montant de 450 €.

III. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les reversements de produits correspondent exclusivement au dégrèvement de la taxe d'habitation au titre du BP 2018.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
014 Atténuation de produits	150 000,00	150 000,00
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>150 000,00</i>	<i>150 000,00</i>

Sur la base du montant qui devrait être réalisé en 2018, un crédit de 150 000 € est donc prévu au titre du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants. On rappellera en effet qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements sont à la charge des communes.

IV. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
65 – Autres charges de gestion courante dont	46 054 380,00	45 352 710,00
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	951 200	274 000
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	955 000	1 135 000
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 358 940	1 376 920
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 200 000	4 120 000
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 084 165	7 074 000
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 737 144	7 647 144
<i>Subventions de fonctionnement aux autres EP</i>	40 000	40 000
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	23 496 318	23 439 508

Les autres charges de gestion courante baissent de plus de 701 K€.

Les déficits des budgets annexes à caractère administratif s'élèvent pour 2018 à 274 K€ et ne concernent plus que le budget du restaurant municipal. En effet, le budget des baux commerciaux sera supprimé au 31 décembre 2017.

Les indemnités et frais de mission et de formation des élus s'élèvent à 1,1 M€.

Les contributions obligatoires diverses augmentent légèrement de près de 18 K€. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre d'élèves dans les établissements d'enseignement privé.

La subvention prévisionnelle à la Caisse des Ecoles s'élève à 4,12 M€.

La subvention au CCAS est quasiment stable. D'un montant de 7,07 M€ elle se décompose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
CCAS Crèches - JJ Rousseau Maison Blanche	550 000,00	550 000,00
CCAS - Fonctionnement	6 519 165,00	6 519 000,00
Participation annuelle	2 940 000,00	2 940 000,00
Fonds d'aide aux personnes âgées	12 000,00	12 000,00
Micro crédit personnel	19 000,00	19 000,00
Epicerie sociale	179 000,00	179 000,00
Secours en espèce	1 409 700,00	1 409 700,00
Secours transport	1 086 000,00	1 086 000,00
Secours logement	107 300,00	107 300,00
Secours carte de solidarité	300 000,00	300 000,00
Autres	179 000,00	179 000,00
CCAS - Dispositif de réussite scolaire	287 165,00	287 000,00
Aide municipale individuelle - AMI	15 000,00	5 000,00
	7 084 165,00	7 074 000,00

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics à caractère industriel et commercial (REMCA et REMS) représentent près 7,7 M€. La subvention de fonctionnement octroyée à la salle de diffusion musicale (REMCA) reste stable pour un montant de près de 1.4 M€. La subvention de la REMS est en légère diminution (- 90 K€) au regard de sa situation financière.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont stables. Elles correspondent à la subvention de la Ville au Crédit Municipal.

Enfin les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont évaluées à 23,40 M€. La Ville continue donc à soutenir les associations sans pour autant participer à la création d'excédents budgétaires au sein des structures subventionnées.

V. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont stables de BP à BP (218 000 €).

VI. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
66 – Charges financières dont	7 493 000,00	6 819 000,00
<i>Intérêts de la dette</i>	7 323 000,00	6 779 000,00
<i>Intérêts des comptes courants</i>	150 000,00	50 000,00
<i>Autres charges financières</i>	220 000,00	190 000,00

Les charges financières diminuent de plus de 0,67 M€ en 2018, soit -9 %. Cette baisse s'explique par le maintien de taux d'intérêt bas dont la Ville bénéficie sur sa dette à taux variable (intérêts réglés à l'échéance), comme dans l'utilisation de sa ligne de trésorerie (intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs). Par ailleurs, la baisse de l'encours de la dette participe à la diminution des charges financières.

VII. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
67 – Charges exceptionnelles dont	8 168 640,00	6 931 180,00
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	12 500,00	17 000,00
<i>Bourses et prix</i>	35 000,00	33 882,00
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	378 654,00	0,00
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	1 324 009,00	500 000,00
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	6 205 877,00	6 207 910,00
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	130 500,00	90 288,00

En 2018, les charges exceptionnelles s'élèvent à 6,9 M€.

Pour les bourses et prix, le montant prévisionnel est stable. Les crédits concernent les prix décernés dans le cadre des engagements pris suite à l'attribution de dons et legs (prix au mérite) et la bourse municipale versée au Conservatoire à Rayonnement Régional.

Les subventions aux fermiers et concessionnaires restent stables. Elles concernent les participations à l'opéra et au centre des congrès pour des montants respectifs de 3.4 M€ et 2.8 M€. En effet, la subvention forfaitaire d'exploitation versée à la SEM Champagne Parc Auto au titre de la gestion déléguée du parking Gambetta est versée par la communauté urbaine depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé sont ajustées en fonction des besoins.

VIII. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
68 – Dotations aux provisions dont	0,00	55 000,00
<i>Dotations aux Provisions</i>	<i>0,00</i>	<i>55 000,00</i>

Conformément au principe comptable de prudence génère l'inscription d'une provision à hauteur de 55 k€.

IVème partie – Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
13 – Subventions d'investissement	1 648 473,00	2 015 642,00
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	43 923 122,00	57 014 183,00
23- Immobilisations en cours	1 000 000,00	800 000,00
Total recettes d'équipement	46 571 595,00	59 829 825 ,00
10 – Dotations, fonds divers	11 380 528,00	6 050 000,00
165 – Dépôts et cautionnements	20 000,00	40 000,00
27 – Autres immobilisations financières	2 939 500,00	3 034 200,00
024 - Produits des cessions des immobilisations	4 349 000,00	4 500 000,00
Total recettes financières	18 689 028,00	13 624 200,00
Opérations pour compte de tiers	40 000,00	40 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	65 300 623,00	73 494 025,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	21 368 075,00	24 344 046,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	12 300 000,00	15 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	4 500 000,00	4 100 000,00
Total recettes d'ordre	38 168 075,00	43 444 046,00
Total recettes investissement	103 468 698,00	116 938 071,00

En 2018, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 73,49 M€.

I. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
13 – Subventions d'investissement dont	1 648 473,00	2 015 642,00
<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>1 491 473,00</i>	<i>1 991 142,00</i>
<i>Régions</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>
<i>Départements</i>	<i>5 500,00</i>	<i>23 000,00</i>
<i>Amendes de police</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>150 000,00</i>	<i>0,00</i>

Les subventions d'investissement s'élèvent à 2 M€.

La Ville de Reims est éligible à la dotation politique de la ville, la notification est intervenue le 11 Mai 2017. Ces subventions concernent notamment les dossiers de réhabilitation de l'école Tixier Mougne (636 K€), et de reconstruction de la Maison de Quartier les Epinettes (705 K€).

De plus, les opérations de renouvellement urbain dans le cadre du projet ANRU se poursuivent. Elles concernent le réaménagement des espaces extérieurs du quartier Les Epinettes (186 K€) et du Quartier Croix Rouge (153 K€).

En 2017, elles concernaient la restructuration de la Maison de Quartier Orgeval Schweitzer pour 640,9 K€, et le groupe scolaire Gallieni pour 678,7 K€.

Enfin, dans le cadre du recollement des musées, une subvention de 100 K€ est attendue de la DRAC.

II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	43 943 122	57 054 183
<i>Emprunt en euros</i>	<i>23 923 122</i>	<i>37 014 183</i>
<i>Emprunts revolving et refinancement de la dette</i>	<i>20 000 000</i>	<i>20 000 000</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>20 000</i>	<i>40 000</i>

Le montant du recours à l'emprunt est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

III. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
10 – Dotations, fonds divers dont	11 380 528	6 050 000
<i>FCTVA</i>	<i>10 111 000</i>	<i>5 600 000</i>
<i>Taxes d'aménagement</i>	<i>1 132 000</i>	<i>400 000</i>
<i>Dons et legs en capital</i>	<i>100 000</i>	<i>50 000</i>

Les dotations et fonds divers diminuent entre le BP 2017 et le BP 2018 de plus de 5,3 M€. Cette évolution est due pour l'essentiel à la diminution du FCTVA estimée en fonction du montant des dépenses d'investissement évalué pour 2017, et du taux de récupération de 16,604%. La baisse de cette recette s'explique notamment par le transfert de compétences voirie à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017.

Pour la taxe d'aménagement, on notera que la ville a vocation à ne plus encaisser de taxe d'aménagement dans la mesure où, consécutivement au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » au niveau communautaire, cette recette sera également encaissée par la Communauté urbaine du Grand Reims à compter de l'exercice 2018 pour les autorisations d'urbanisme accordées à partir du 1^{er} janvier 2017. Sur l'exercice 2018, la ville percevra le solde des taxes d'aménagement exigibles au titre des autorisations d'urbanisme délivrées avant le 31 décembre 2016, dernière année de perception de cette recette.

Au titre des dons en capital, est retranscrit le mécénat escompté pour la restauration de la façade de l'Eglise St Maurice ainsi que pour l'acquisition de livres anciens.

Ces recettes budgétaires de mécénat seront complétées par des apports en nature et compétences sur les projets accompagnés.

IV. Chapitre 024 – Les cessions immobilières

Afin de poursuivre l'optimisation du parc immobilier de la ville, un programme de cessions à hauteur de 4,5 M€ est prévu. Il concerne plus particulièrement, courant 2018, la vente de l'immeuble Reims 2000.

En outre, 500 K€ sont inscrits en recettes et en dépenses pour des écritures éventuelles d'échanges fonciers.

V. Chapitre 45. – Les opérations pour comptes de tiers

Le montant inscrit au chapitre 45 concerne exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

VI. Chapitre 27. – Autres immobilisations financières

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
27 - Autres immobilisations financières dont	2 939 500,00	3 034 200,00
Dépôts et cautionnements versés	20 000,00	20 000,00
Autres créances immobilisées - GFP de rattachement	2 919 500,00	3 014 200,00

La ville percevra de la communauté urbaine, en plus du remboursement en intérêt de la charge liée au transfert d'emprunts théoriques évoquée plus haut, une recette correspondant au remboursement en capital de cette dette. Cette recette devrait atteindre 3 014 200 € en 2018.

Vème partie – Les dépenses d'investissement

Dans la continuité des projets engagés depuis le début du mandat, le programme d'investissement se traduira, une nouvelle fois, par un volume d'investissement élevé.

L'objectif fixé en début de mandat consiste à maintenir chaque année un volume d'investissement de l'ordre de **70 M€ par an**

Compte tenu du passage en communauté urbaine et du transfert de certaines compétences de la Ville de Reims au Grand Reims, les investissements projetés seront à la fois réalisés dans le budget de la Ville de Reims (pour 50 M€) et dans celui de la communauté urbaine (pour 19 M€).

Ainsi, dans le cadre des compétences communales, le projet de budget 2018 maintiendra un niveau d'inscription de crédits d'investissement de plus de 56 M€ en 2018.

En Euros	BP 2017 (*)	BP 2018 (**)
Dépenses d'équipement	42 938 198	56 318 321

(*) hors avances forfaitaires (1 M€) et échanges fonciers (1 M€)

(**) hors avances forfaitaires (0,8 M€) et échanges fonciers (0,5 M€)

La somme des dépenses réalisées par la Ville de Reims et la communauté urbaine permettra de respecter l'engagement pris devant les Rémois et continuera de représenter un effort conséquent au profit du tissu économique local, du maintien de l'emploi et du confort de vie des habitants.

Afin de réaliser ces investissements, de nouvelles autorisations de programme seront ouvertes par le Conseil Municipal le 18 décembre 2017, et certaines seront ajustées afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

Les nouvelles autorisations de programme ouvertes sont :

- Maternelle Mougne Tixier - Reconstruction : 3 M€,
- Comédie : 0,6 M€,
- Conservatoire - Réaménagement : 0,65 M€,
- Stade Auguste Delaune – génie climatique et éclairage sportif : 1,46 M€ ,
- PNRU2 : 8,99 M€,

Au-delà de ces projets nouveaux, il s'agira également d'ajuster certaines autorisations de programme existantes :

- Restaurations et acquisitions d'œuvres musée (majoration de l'AP de 0,375 M€),
- Eglise Saint Maurice (majoration de l'AP de 0,345 M€),
- Equipement public Croix-Rouge / Pays de France (majoration de l'AP de 4,39 M€),
- Projet urbain Reims Grand Centre – acquisition et démolitions (majoration de l'AP de 1,75 M€),

I. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit d'inscrire, encore pour cette année, un crédit en cas de dégrèvements de 100 000 € , prévu au titre de la taxe d'aménagement.

II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 – Emprunts et dettes assimilées dont	53 691 500	54 294 400
<i>Emprunt en euros</i>	<i>22 815 000</i>	<i>22 651 000</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>10 854 000</i>	<i>11 601 000</i>
<i>Emprunts revolving - Option de tirage et refinancement de dette</i>	<i>20 000 000</i>	<i>20 000 000</i>

III. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

En 2018, les crédits totaux dédiés aux dépenses d'équipement s'élèveront à plus de 57,6 M€, dont près de 56,3 M€ hors avances sur marchés et échanges fonciers. Il s'agit d'un niveau d'investissement maintenu à un niveau très élevé, correspondant, une fois les investissements pris en charge par la communauté urbaine, au titre des compétences qui lui sont transférées.

Le tableau suivant récapitule les crédits prévus au BP 2018 ainsi que l'Etat des autorisations de programme correspondantes :

Intitulé de l'AP	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2016	CP 2017 situation au 14/11/2017	CP 2018	CP ultérieurs
Education	33 121 221	11 281 870	5 906 396	5 500 000	10 432 955
Culture	13 649 914	5 476 191	2 295 770	2 076 516	3 801 437
Sport	13 014 027	4 878 008	2 239 644	1 492 500	4 403 875
Jeunesse	2 250 723	402 252	98 082	172 500	1 577 889
Solidarité et Petite enfance	2 633 646	823 924	320 513	775 200	714 009
Espaces verts	12 758 000	3 994 880	2 052 267	1 965 000	4 745 853
Patrimoine de la collectivité	19 822 467	6 237 094	2 872 669	3 864 700	6 848 004
Espaces publics	42 748 294	25 851 514	3 009 391	5 891 000	7 996 389
Moyens généraux	16 236 965	4 326 150	7 067 870	2 492 000	2 350 945
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	156 235 257	63 271 883	25 862 602	24 229 416	42 871 356
Enseignement	23 343 273	16 375 404	1 373 270	938 008	4 656 591
Grand salle évènementielle	655 000	0	176 000	50 000	429 000
Culture et patrimoine	91 711 194	7 490 871	3 950 168	9 386 422	70 883 733
Sport et jeunesse	7 198 206	2 078 135	660 000	1 917 000	2 543 071
Solidarités	14 243 926	3 056 550	787 300	1 500 000	8 900 076
Amélioration des conditions de travail	2 769 080	1 191 351	532 400	500 000	545 329
Aménagement des parcs de quartier	5 492 126	2 230 583	460 000	566 244	2 235 299
Politique de la Ville	53 149 711	33 077 846	1 537 309	2 622 635	15 911 921
Aménagement urbain	84 397 909	26 256 538	5 854 043	11 450 269	40 837 059
Commerce	31 836 962	31 772 979	0	63 327	656
Sécurité et bien-vivre	58 659 929	9 858 779	3 791 280	3 095 000	41 914 870
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT PROJET	373 457 316	133 389 036	19 121 770	32 088 905	188 857 605
TOTAL	529 692 573	196 660 919	44 984 372	56 318 321	231 728 961

Les dépenses d'équipement en 2018 s'élèvent à 56,3 M€ hors échanges fonciers et avances sur marchés.

1. Enseignement

L'enseignement est l'un des axes majeurs d'intervention de la Ville en 2018, qui consacrera ainsi près de 6,4 M€ pour les différentes structures scolaires rémoises.

Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Reims et l'Education Nationale portant sur la période 2015-2020 relatives aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, la collectivité continuera à procéder, pour la troisième année consécutive, au déploiement d'outils informatiques pour 800 K€.

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif,
- un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle.

Plus de 4 M€ seront inscrits au titre de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti scolaire communal.

Ainsi en 2018, les travaux porteront sur :

- le remplacement de menuiseries extérieures permettant non seulement de rénover le patrimoine, mais aussi d'améliorer les isolations thermique et acoustique des écoles,
- le remplacement de toitures et d'étanchéité de terrasses,
- la rénovation des salles de classes, comprenant des remplacements de luminaires, de revêtements de sols et de rénovation des peintures,
- la continuité du déploiement des visiophones au sein des écoles.

Suite à l'incendie et aux dispositions transitoires effectuées à l'issue, la maternelle TIXIER MOUGNE sera reconstruite. L'année 2018 sera réservée aux études afférentes.(60 K€).

2. Culture et patrimoine

L'année 2018 sera marquée par la volonté de poursuivre les grands chantiers lancés, au premier rang desquels le projet d'un nouveau grand musée des Beaux-Arts.

La construction des réserves débutera avant l'été 2018, pour une durée prévisionnelle du chantier de 15 mois environ. 3,9 M€ seront prévus en crédits de paiement pour l'année 2018. En parallèle, suite à la finalisation de la programmation en début d'année, le projet du futur musée des Beaux-Arts entrera dans sa phase suivante avec la réalisation des fouilles sur l'emprise du musée, et le lancement du concours de recrutement du maître d'œuvre (880 K€). L'année 2018 permettra ainsi de préparer la fermeture et le déménagement des collections du musée vers les nouvelles réserves en 2019.

L'année 2018 permettra également de poursuivre la valorisation patrimoniale. En plus des nombreux chantiers de restauration qui se poursuivront, la ville proposera **un nouveau spectacle son et lumière** qui se déploiera progressivement sur différents sites patrimoniaux, pour un budget global sur 2018-2019 d'environ 2 M€.

Une autorisation de programme de 0,6 M€ en 2018-2019, sera ouverte afin de permettre le changement des sols et fauteuils de la grande salle de la **Comédie de Reims** en prévision du 50^{ème} anniversaire du bâtiment en 2019.

Le chantier de remise aux normes du **conservatoire à rayonnement régional** fera l'objet de l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 0,65 M€ avec un début d'exécution en 2018 selon un plan d'intervention en cours de définition.

Une enveloppe de 1,7 M€ sera dédiée à la maintenance et à l'entretien du **patrimoine bâti communal relatif à la culture et au patrimoine**, l'acquisition des équipements des structures culturelles et au subventionnement, en investissement, des structures rémoises. S'agissant plus précisément de la maintenance et de l'entretien du patrimoine bâti communal relatif à la culture et au culte, les prévisions budgétaires s'approcheront des 0,8 M€, dont 84 k€ au titre des travaux dans les églises. Ces crédits permettront notamment de mener des opérations de rénovation, tant sur les murs, façades, toitures, terrasses que sur les équipements et installations intérieurs (éclairage, peintures, revêtements de sol, etc.).

Les travaux de **l'Eglise Saint André** consisteront en la restauration de l'église au niveau du clos et couvert, notamment en ce qui concerne la toiture (charpente et couverture), les pierres des arcs boutants, les façades et les vitraux. Eu égard à l'ampleur des travaux, la restauration de l'église a été divisée en plusieurs tranches pour un coût d'opération de 6 M€. Les travaux qui ont débuté en 2013 s'achèveront en 2018 à l'issue des 2 dernières phases de travaux en cours de réalisation pour 702 K€.

La restauration de **l'église Saint Maurice** se poursuivra. Les travaux concernent la couverture, les pierres extérieures de façades, la réparation des vitraux et les menuiseries extérieures. Eu égard à l'ampleur des travaux, la restauration de l'église a été divisée en plusieurs tranches. La première a concerné la façade occidentale (2017). La seconde concernant la restauration de la façade rue Saint Maurice a démarré en 2017 pour se terminer en 2018. (523 K€).

En ce qui concerne **la Porte de Mars**, l'opération a eu pour objet en 1ère phase, sa sauvegarde et l'aménagement de ses abords pour un coût d'opération de 1,35 M€. L'étude préalable a mis en évidence des actions distinctes à mener par phase :

- les travaux de sauvegarde avec notamment la rénovation de la couverture et la réalisation d'un réseau de collecte des eaux (travaux 2015-2016),
- et la campagne d'études complémentaires et de travaux afin de sauvegarder les parements et les décors (2017-2019).

L'année 2018 finalisera les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice pour valider un coût de réalisation et le calendrier correspondant (500 K€).

3. Sport et Jeunesse

La maintenance des équipements sportifs restera une priorité.

Avec des crédits inscrits au budget 2018 de près d'1 M€ consacrés à la maintenance de ce patrimoine, un effort particulier sera fait en direction des gymnases Vasco de Gama (120 k€), Léo Borgniet (180 k€) et Trois Fontaines (120 k€), notamment en vue d'améliorer les conditions d'isolations thermique et acoustique.

Une première tranche de travaux de conformité des vestiaires du stade Robert Pires sera réalisée en 2018 à hauteur de 170 k€. En 2018, l'installation des équipements en libre accès sera poursuivie pour un montant de 150 k€ et une priorité sera donnée aux équipements de street-basket et la création d'une nouvelle piste de BMX.

Le programme de revêtement synthétique des terrains extérieurs de football sera poursuivi et amplifié (380 k€) en 2018. Le budget de la REMS est conforté, lui permettant de remplir ses missions d'exploitation des équipements sportifs structurants en toute sécurité.

Un séminaire de portée nationale sur la pratique sportive féminine aura lieu en juin dans le cadre de la coupe du monde féminine de football, que la ville accueillera en 2019.

Des travaux seront effectués au Stade Delaune, pour augmenter sa puissance d'alimentation en vue de permettre au stade d'améliorer ses capacités d'attractivité sportive et événementielle. L'année 2017 aura été dévolue aux études. L'année 2018 verra la mise à niveau de l'installation électrique, le changement des transformateurs et du groupe électrogène (1,4 M€).

A l'automne 2018, la seconde édition de Pratik 'Sport aura lieu au Complexe René TYS. Elle permettra de se familiariser aux sports en salle, judo, escrime, boxe, tennis de table, gymnastique et bien sûr aux sports collectifs.

4. Solidarités, petite enfance, jeunesse

Dans le domaine des solidarités et de la petite enfance, la programmation envisagée en 2018 se porte sur l'accompagnement des opérations de rénovation de la crèche les Sources de l'association SPE (100 k€,) de la crèche de l'association la Farandole (250 k€) et du multi accueil les Trois Fontaines de l'association des Maisons de quartier (50k€), ainsi que de la poursuite du programme de mise en accessibilité de l'ensemble des maisons de quartier.

La reconstruction de la **Maison de Quartier les Epinettes** en entrée du quartier Sainte Thérèse à Reims est également prévue. Cet équipement, symboliquement ouvert vers l'extérieur, a pour objectif de favoriser le désenclavement et d'accueillir la plus grande diversité sociale. Le souhait est de construire un équipement favorisant la mixité sociale et générationnelle alliant sécurité et fonctionnalité. L'année 2018 sera consacrée à la consultation des entreprises et aux travaux (900 K€) pour une livraison en 2019.

Le **centre La Rosière** est une structure d'hébergement collectif de mineurs situé à Villers-Allerand. La ville y organise des classes de découverte pour les élèves de classes élémentaires de mars à juin et à l'automne. Cet établissement est constitué de 5 bâtiments séparés. L'objectif sera de réhabiliter le bâtiment des Hirondelles et de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments du site. L'année 2018 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre (70 K€).

5. Patrimoine de la collectivité

Tout en tenant compte du caractère monumental et partiellement classé du bâtiment, l'opération de rénovation de **l'Hôtel de Ville** consiste à réaliser en plusieurs années des travaux au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées, de la sécurité incendie, de la restauration des façades et des couvertures, de la rénovation du système de chauffage et du schéma fonctionnel et de sécurisation des activités au sein du bâtiment. Le coût d'opération est estimé à 12,5 M€. La première phase de travaux a débuté en 2016 par les premiers travaux de sécurisation, l'année 2017 a été consacrée à la restauration de l'aile Sarrail. L'année 2018 concernera sur l'aile de la grosse Ecritoire qui se terminera en 2019 (800 K€).

Au titre de **l'entretien du patrimoine de la collectivité** (salles municipales, Hôtel de Ville et mairies de proximité, halles du Boulingrin, locaux administratifs et techniques, cimetières...), les crédits envisagés s'élèvent à 1,4 M€ et concerneront des travaux :

- d'amélioration de certains systèmes de sécurité incendie et de mise en conformité de certains équipements techniques,
- de modernisation de réseaux informatiques,
- de remplacement de menuiseries extérieures comprenant l'amélioration des conditions d'isolation thermique et acoustique (doubles vitrages),
- de rénovation de locaux,
- de toiture et/ou d'étanchéité.

Par ailleurs, le **garage municipal, situé rue Jules César**, doit être déplacé dans les locaux des garages situés avenue de Laon, actuellement occupés par le service propreté urbaine. Il est donc nécessaire, au préalable, de construire de nouveaux locaux pour accueillir le garage propreté urbaine. Le projet consiste en la création de locaux accueillant les garages de la propreté urbaine. Le nouveau bâtiment sera situé à côté de la station de Lavage des Sables, lieu de vidange des balayeuses, à proximité de la station d'épuration, sur la commune de Saint-Brice-Courcelles. L'année 2018 sera consacrée aux travaux (1,9 M€).

Le projet de **réaménagement des bureaux de la Direction des Espaces Verts** correspond à une restructuration des locaux existants mais également une extension des locaux d'environ 125 m². Cette opération correspond à la dernière phase de la réhabilitation du site du Bois d'Amour, engagée depuis 2010. A l'issue, les bungalows qui servent actuellement de bureaux seront supprimés. Les travaux ont débuté en 2017 pour une livraison définitive en 2019. Les CP 2018 s'élèvent à 450 K€.

Les **travaux de mise en accessibilité des bâtiments** recevant du public continueront d'être réalisés en 2018 pour un budget total de 2 M€.

6. Projet urbain Reims Grand Centre

Le traitement des aspects règlementaires de la ZAC SERNAM Boulingrin, créé par délibération du conseil municipal en date du 25 Septembre 2017, se poursuivra en 2018 par l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC ainsi que l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des opérations.

En lien avec la poursuite des études, les projets se dévoileront progressivement (le projet de la grande salle événementielle sera notamment présenté en 2018), ainsi que la communication et la concertation qui se poursuivront de concert (lettre d'information, actualisation de la palissade de chantier, réunions...).

L'année 2018 permettra également de poursuivre les travaux préparatoires à l'aménagement du site SERNAM (archéologie, terrassement, dépollution, et poursuite des études préliminaires : géotechniques, sondages divers,...) et d'entrer en phase opérationnelle avec la réalisation des premiers travaux sur les espaces publics. (2,5 M€).

La maîtrise foncière de l'îlot nord, pour laquelle les discussions sont en cours, devrait aboutir aux acquisitions foncières amiables en 2018 afin de libérer les emprises dès 2019 pour leur démolition.

Sur le secteur Boulingrin, les études pour la création d'un équipement autour du champagne et de la gastronomie se poursuivront en 2018 afin d'en définir un contenu. De plus, les études pour mettre en valeur les vestiges archéologiques, situés actuellement sur la place du Boulingrin inaccessible au stationnement, débuteront.

Le projet **des Promenades**, dont l'avancée des études permet d'ores et déjà d'envisager la mutation de cet espace, débuteront dès le printemps 2018 pour permettre aux rémois de profiter des hautes Promenades et du square Colbert réaménagés dès 2019. Cet aménagement porte sur l'ensemble des espaces allant des Hautes Promenades aux bords du canal. Après une année 2017 essentiellement consacrée aux études, ce projet de près de 22 M€, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, passe en 2018 dans une phase de concrétisation avec le début des travaux de la 1^{ère} tranche pour 4 M€ englobant les Hautes Promenades et le square Colbert et qui se dérouleront jusqu'en 2019.

L'implantation d'une salle événementielle est prévue sur le site de la SERNAM pour répondre aux enjeux métropolitains et aux attentes de la population locale. Au sein de ce service public (DSP en cours), la **Grande Salle Événementielle** présentera les principales caractéristiques suivantes :

- la salle événementielle proprement dite qui comprend le parterre, les tribunes, le déambulatoire et les services au public avec un minimum de 5 500 places assises en configuration basket national et la possibilité d'accueillir la majorité des sports en salle,
- plusieurs jauges et configurations culturelles avec une capacité assis / debout d'au moins 6 000 places,
- une capacité d'au moins 9 000 places,
- un grand plateau d'au moins 4 500 m² libre de tout obstacle et mobilisable notamment dans le cadre d'événements économiques.

7. Politique de la Ville et de l'habitat

En 2018, les travaux d'aménagement du premier Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) se poursuivront ou se finaliseront selon les quartiers concernés (2M€):

- **A Orgeval** : les aménagements extérieurs du complexe sportif Orgeval seront livrés, terminant ainsi la liaison avec l'avenue de Laon (833 K€),
- **A Wilson** : les secondes tranches d'aménagement de la place Mozart et du secteur Berlioz-Beethoven se poursuivront (20 K€),
- **Aux Epinettes**, les travaux sur les espaces publics du secteur Sainte Thérèse sont en cours et devraient se terminer en 2019, en accompagnement de la construction de la future maison de quartier (livraison à l'automne 2019) et d'un programme de 25 maisons en accession sociale (Plurial Novilia) (910 K€),
- **A Croix-Rouge**, il reste à réaliser l'aménagement d'une allée piétonne le long de l'université (439 K€).

Les années 2016 et 2017 ont été consacrées aux études urbaines inscrites dans le cadre du protocole de préfiguration du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**. Des premiers travaux d'aménagements ont concerné la place de Fermat (démolition de l'ancienne maison de quartier, aménagement provisoire des espaces libérés). L'aménagement définitif de la place de Fermat sera engagé après une large concertation au second semestre 2018 conformément au plan de mandat.

En 2018, les conventions de renouvellement urbain pour les deux quartiers d'intérêt national (Croix-Rouge et Orgeval) et les deux quartiers d'intérêt régional (Châtillons et Europe) seront signées avec l'ANRU et les partenaires financiers.

Dans ce cadre, les premiers travaux devraient démarrer, par exemple à Croix-Rouge avec l'aménagement de la rue Raoul Dufy. Les plans de relogement lancés en 2017 s'achèveront, permettant aux bailleurs sociaux de réaliser les premières démolitions (Croix Rouge et Orgeval) (320 K€).

8. Sécurité publique et bien-vivre

Le déploiement du plan sécurité du mandat avec la mise en place de la vidéo-protection (159 nouvelles caméras dans l'ensemble des quartiers) renforcera l'efficacité des services de police en assurant une protection préventive et une sécurisation sur l'ensemble du territoire.

En 2018, l'action se poursuivra avec l'installation de 50 caméras supplémentaires pour un investissement de près de 0,8 M€.

9. Espaces publics

Parmi les réalisations prévues pour 2018, on peut citer la poursuite des travaux d'aménagement dans les parcs de quartier **place Alexandre de Serbie** (0,3 M€). La place Amélie Doublé fera également l'objet de travaux de rénovation dans le cadre d'une concertation avec les habitants.

2,2 M€ seront consacrés au renouvellement d'aires de jeux et de mobiliers, des plantations nouvelles pour mieux végétaliser la ville, des rénovations d'allées dans les parcs, la rénovation de cours d'écoles, la réfection d'allées dans les cimetières, l'amélioration des jardins familiaux.

Dans le cadre de la relocalisation des fêtes foraines, un champ de foire moderne et fonctionnel sera aménagé sur le site Léo Lagrange, il sera opérationnel dès mi 2018 avec la perspective également de la coupe du monde de foot féminine sur ce site en 2019.

La sécurisation (contrôle d'accès) des espaces publics sera poursuivie, elle concerne notamment la place d'Erlon.

La création de sanitaires supplémentaires et de locaux techniques dans le parc de Champagne ont débuté en 2017 pour une livraison 2018.

La **place de l'Hôtel de ville** est devenue un espace qui n'est pas adapté aux usages des Rémois ni à l'image de la 12e ville de France. En effet, les revêtements sont dégradés, le patrimoine architectural n'est pas mis en valeur, les cheminements piétons sont discontinus et inconfortables voire dangereux. Cet espace n'est pas adapté à la fonction première de l'hôtel de ville qui est d'accueillir les Rémois.

L'objectif est de transformer la place de l'hôtel de ville, en étant guidé par les enjeux suivants:

- créer un espace polyvalent, vivant support d'interventions artistiques, d'expositions, de temps officiels, ...
- proposer un espace pour tous, fonctionnel, adaptable et modulable, au nivellement simplifié, avec un minimum d'obstacles, avec un mobilier facilement démontable, pour une occupation totale de l'espace disponible et permettre la mise en place d'équipements spécifiques pour l'accueil de manifestations,
- imaginer et construire un espace attractif et qualitatif, avec un projet patrimonial hautement qualitatif conférant au parvis une identité respectueuse de l'environnement bâti de grande qualité architecturale,
- rendre l'espace plus lisible et plus sécurisant, en réduisant la place de la voiture et en proposant un espace partagé intégré à la zone 30, favorisant les modes doux, l'accessibilité et le confort d'usage.

Les travaux se dérouleront de mars 2018 au premier trimestre 2019 (2,7 M€).

Le projet de réaménagement des **abords de la basilique Saint-Remi** vise à recréer un écrin digne de ce joyau de l'art gothique et roman, en repensant l'agencement de ses abords, manquant de cohérence et usés par le temps. Les travaux de fouilles démarreront au printemps 2018 (730 K€).

L'objectif des aménagements est de créer un parvis qualitatif et homogène, en pavés, depuis la statue de Clovis jusqu'à l'entrée de la basilique côté Fléchambaut. Un emmarchement sera prévu autour de la basilique, de même que des assises pour profiter d'une vue dégagée sur l'édifice. Une attention particulière sera portée à la végétation, notamment par l'installation de platebandes fleuries sur le parvis. Par ailleurs, un nouveau parking, d'une jauge similaire à celui existant situé au pied de la Basilique, sera implanté au niveau de la résidence Abbaye de Saint Remi, avec la plantation d'arbres tiges. La mise en lumière de la basilique sera revue en plusieurs étapes.

Les travaux de voirie et de réseaux vont démarrer en juin 2018 et se dérouleront en trois phases de travaux, le redressement de la rue Saint Julien, la création d'un parking planté côté résidence Abbaye de Saint Rémi et l'aménagement du parvis de la Basilique Saint Rémi. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 19 mois.

10. Amélioration des services

La Ville s'engage à améliorer la relation aux usagers à travers une meilleure qualité d'accueil.

L'année 2018 verra la mise en place d'un nouveau service permettant aux usagers de prendre leurs rendez-vous (notamment concernant les passeports et les cartes d'identité) directement en ligne.

L'accent sera également mis sur la qualité, avec la volonté de labelliser certains services d'accueil dans le cadre du référentiel national « Marianne ». Les 12 engagements du référentiel Marianne sont les garants d'un engagement durable de la Ville en matière de qualité d'accueil et d'établissement d'une relation de confiance entre l'utilisateur et les services municipaux.

Attente forte de la population, le plan propreté est une priorité essentielle de l'action municipale tant la qualité de la vie en ville en est fortement dépendante.

0,45 M€ seront investis en 2018 pour l'achat d'une micro-balayeuse et la poursuite du renouvellement du parc d'engins de nettoyage (achat de 2 balayeuses).

Au cours de l'année 2018 la réforme du stationnement, avec notamment le changement des horodateurs et de divers outils de contrôle et de gestion du stationnement plus performants, sera mise en œuvre (1,5 M€).

VIème partie : Le budget annexe du restaurant administratif

I. Le budget de fonctionnement

La fréquentation par le personnel, en baisse depuis 2014 en lien avec l'instauration des tickets restaurant, augmente de nouveau grâce à l'ouverture du restaurant à d'autres structures.

A cet effet, diverses conventions ont été signées en 2016 et 2017 avec des structures extérieures afin de permettre à leur personnel de bénéficier des services rendus par le restaurant municipal.

Ces effets conjugués justifient la hausse prévisionnelle des recettes.

En conséquence, les autres produits de gestion courante qui correspondent à la participation du budget principal restent constants et s'établissent à 274 K€.

Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 – Produits des services	179 600	225 000
74 – Dotations et Participations	146 400	165 000
75 – Autres Produits de gestion courantes	274 000	274 000
Total recettes de gestion courante	600 000	664 000
77 – Produits exceptionnels	100	100
Total recettes réelles de fonctionnement	600 100	664 100
042 – Transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	600 100	664 100

En dépenses, les charges à caractère général sont stables.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 – Charges à caractère général	205 880	209 140
012 – Charges de personnel et frais assimilés	360 040	418 000
Total dépenses de gestion courante	565 920	627 140
66 – Charges financières	120	150
67 – Charges exceptionnelles	1 000	1 000
022 – Dépenses imprévues	3 060	410
Total dépenses réelles de fonctionnement	570 100	628 700
023 – Virement à la section d'investissement	5 600	0
042 – Transfert entre sections	24 400	35 400
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	30 000	35 400
Total	600 100	664 100

II. Le budget d'investissement

Après les travaux de mise en conformité sanitaire en 2016 et ceux de réfection de la ligne de libre-service de restauration (sols) courant 2017, les crédits inscrits en investissement concernent exclusivement le renouvellement de matériels et de travaux courants pour respectivement 27 K€ € et 31 K€.

Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
21 – Immobilisations corporelles	20 000	27 000
23- Immobilisations en cours	110 000	31 000
Total dépenses d'équipement	130 000	58 000
Total	130 000	58 000

Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2017
16 – Emprunts et dettes assimilées	100 000	22 600
Total recettes financières	100 000	22 600
021 – Virement de la section de fonctionnement	5 600	0
040 – Opérations d'ordre entre sections	24 400	35 400
041 – Opérations patrimoniales		
Total recettes d'ordre	30 000	35 400
Total	130 000	58 000

BP 2018 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims									
flux Ville / CU	budget principal		dépenses		recettes		budget principal		dépenses		recettes				
			3 848 623		26 558 411		principal (2)		22 748 493		principal (1)		3 090 489		
		<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>				<i>dont</i>							
		<i>vers Ville de Reims 012</i>		2 783 738				<i>chap 012</i>		19 219 495					
		<i>vers Ville de Reims 011</i>		306 751				<i>chap 011</i>		3 528 998					
		<i>sous total VDR (1)</i>		3 090 489											
flux Communauté urbaine du Grand Reims				<i>recettes depuis BA (4)</i>		3 809 918									
				<i>vers transports</i>		-									
				<i>vers eau</i>		259 762									
				<i>vers assainissement</i>		72 022									
				<i>vers archéologie</i>		61 692									
				<i>vers ordure ménagère</i>		364 658									
				<i>sous total BA (3)</i>		758 134									
flux CU budget principal / budgets annexes		budgets annexes				dépenses				recettes					
		Eau vers ppal		1 087 194		transports		-							
		Assainissement		1 082 609		eau		<i>depuis ppal</i>		259 762					
		Transport		324 209		assainissement				72 022					
		Bezannes		434 562		archéologie				61 692					
		Malle		8 153		OM				364 658					
		OM		586 521		TOTAL (3)		758 134							
		Archéologie		160 507											
		Husselle		106 864											
		Coubertin		8 323											
		Boucle		10 976											
		TOTAL (4)		3 809 918											
		flux CU entre BA		budgets annexes				dépenses				recettes			
				spanc vers assainissement		82 400		assainissement depuis spanc		82 400					
assainissement depuis eau				2 126 630		eau depuis assainissement		2 126 630							

- (1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine
- (2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)
- (3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal
- (4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes